

République Française
 Département : ISERE
 Arrondissement : Grenoble
SAINT AREY - COMMUNE

Séance du mardi 26 mai 2026

Délibération N° DE_031_2026_BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 18/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
0	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Anne STUTZ.

Présents : Anne STUTZ, Joëlle TROUSSIER, Guy BACCOLI, Pieric VIALLET, Claire MEGIAS, Christel BONDAZ, Nicolas GAIO

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Joëlle TROUSSIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Provisions pour créances douteuses 2026

Madame la Maire rappelle que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

CONSIDERANT qu'à la clôture de l'exercice 2025 l'ensemble des restes à recouvrer de plus de deux ans s'élève à 332,37 € dont 266,90 € correspond à des impayés sur les rôles de l'eau pour 2020-2021-2022 et 65,47 € à un avoir orange non soldé de 2017;

CONSIDERANT que le montant des provisions déjà constituées est de 231.90 €,

il convient de constituer une provision complémentaire à hauteur de 100.47 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

de constituer une provision de 100.47 €, dont les crédits sont déjà inscrits au chapitre 042 article 6817 «Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Anne STUTZ
Président de séance

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026

Date de reception de l'AR: 10/06/2026

038-213803612-DE_031_2026_BIS-DE

AGÉRI
Joëlle TROUSSIER

Secrétaire de séance